

COUPE DEPARTEMENTALE FEMININE

La compétition, ouvertes aux licenciées seniors et juniors du CD59, aura lieu le lundi 1^{er} juin 2020 à Saint-Saulve.

Elle se déroulera en doublettes homogènes.

Inscriptions (uniquement par les clubs) : avant le vendredi 15 mai à Philippe ROSSEZ, responsable départemental.

Frais d'engagement : 10 € par équipe (chèque du club libellé au nom de COMITE NORD FFPJP).

Jet du but : 8h00 – Arrêt des jeux : 12h30 – 14h

Formule : poules puis concours A et B – poules terminées avant l'arrêt des jeux

Récompenses : frais d'engagement + participation du comité départemental 1000 € + trophées et fleurs offerts par la pétanque saint-saulvienne

A noter :

- Les équipes ne peuvent comprendre qu'une seule joueuse « mutée » d'un autre département.
- les joueuses devront avoir une tenue répondant aux critères suivant :
 - **Haut** : Tenue officielle du club, **identique pour toutes les joueuses**, avec identification du club.

L'identification du club d'appartenance peut être soit un des logos du club précisant le nom du club, soit uniquement le nom du club, sous réserve qu'elle corresponde à une image officielle du club représenté, et doit être sérigraphiée, brodée, cousue, floquée ou sublimée, à l'exception de tout autocollant, le nom du club pouvant revêtir plusieurs formes (initiales, nom complet, majuscules et/ou minuscules).

L'ajout de logos publicitaires est autorisé dans la limite de 3. Sont bien sûr interdits les logos faisant référence à l'alcool ou le tabac.

- **Bas** : le jean sous toutes ses formes et couleur est interdit. Il en est de même pour le pantalon quel qu'il soit. Seuls sont autorisés les shorts ou survêtements sportifs.

Seuls les logos de la FFPJP sont acceptés, les logos d'autres fédérations affinitaires sont interdits.

De plus, les chaussures doivent être fermées, les épaules doivent être couvertes avec des manches au moins courtes.

En cas de non-respect de ces dispositions, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

Il est strictement interdit d'utiliser des téléphones portables, de fumer, y compris les cigarettes électroniques, et de consommer des boissons alcoolisées pendant toutes les parties du championnat. Cette clause est également applicable aux arbitres.

- Toutes les parties y compris les parties de barrage se jouent en 13 points.

Les parties finales se dérouleront dans le carré d'honneur, et se joueront au fur et à mesure que les équipes sont couvertes.

La table de marque de chaque championnat départemental sera assurée par le club organisateur et sera supervisée par un délégué nommé par le comité départemental du Nord.

Les arbitrages seront assurés par deux arbitres. Ils sont nommés par la commission d'arbitrage départementale.

Les frais d'arbitrage seront à la charge du comité départemental.